

L'organisation d'une activité est prise en charge par une commission. [where can i buy cialis buy discounted cialis softtabs](#)
[cialis 5mg](#)
[dosage cialis 36](#)
[cialis wholesale online](#)
[discount cialis canada](#)
argaiv1647

□ *"Une Commission est nommée sur la base du volontariat pour prendre en charge l'organisation de l'évènement. Au minimum deux membres du Collectif devront faire partie de cette commission. □ La responsabilité de l'organisation incombe à un membre du Collectif..."*

□□□ *La Commission d'organisation se réunit autant de fois qu'elle le juge nécessaire. Les réunions sont annoncées et ouvertes à toutes les bonnes volontés. La Commission n'a pas de pouvoir de décisions sur les dépenses financières, celles-ci doivent obligatoirement être abordées en réunion avec le Collectif. La Commission gère l'organisation dans la limite du cadre établi lors de la réunion d'élaboration. Pour cela, la Commission se doit de communiquer régulièrement au Collectif les décisions prises. " (Extrait du Règlement Intérieur du 09/02/2010)*

Les commissions font appel à des bonnes volontés pour le jour J.

Il est important de faire la différence entre le coup de main donné le jour J et la participation à l'organisation.

Certaines organisations, comme les Foulées et le Marché de Noël, demandent plus de volontaires et de temps que d'autres. Le Collectif se donne le droit d'annuler un évènement s'il s'avère que la commission associée comporte trop peu de personnes pour mener à bien le projet dans de bonnes conditions.

Les commissions sont mises en place par le Collectif au mois de Janvier.

Formation des commissions pour 2018 (*en italique les membres du Collectif*)

Carnaval

Pucier

Kermesse

Cross

Ravioles

Sapins

Marché Noël

Jessica Breançon

Carole Modeste

Arnaud Loubaresse

Stéphane Coudurier

Lucile Bénière

Stéphane Coudurier Lucile Bénière

Lucile Bénière Jessica Breançon

Zeina Alkatrib

Jessica Breançon

